

28^{ème} édition de la Fête de la Science du 5 au 13 octobre 2019

L'Université Clermont Auvergne assure la coordination de la Fête de la Science pour les porteurs de projets des quatre départements : Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme.

Site web régional dédié : <http://www.fetedelascience-aura.com/>

Pourquoi et comment participer à la Fête de la Science en tant que porteur de projet ?

- Pour bénéficier du label « Fête de la Science »
- Pour que votre projet apparaisse sur le site national de la Fête de la Science
- Pour recevoir du matériel de support de communication, des opportunités de communiquer (en 2017 : spots radio et distribution de flyers et de tracts à Clermont-Ferrand, en 2018 : insertions dans La Montagne et TV Magazine, distribution de flyers à Aurillac, Yzeure et Moulins, et émission spéciale sur France Bleu Pays d'Auvergne)

Critères d'éligibilité

L'appel à projets s'adresse à toutes les organisations, publiques, privées, associatives, du domaine de la science, de la recherche, de l'innovation, de la production industrielle et technique, de l'enseignement, de l'éducation, de la culture, des arts, des médias... ayant des statuts déposés.

L'expertise des dossiers sera effectuée par un comité de labellisation de la Fête de la Science, composé de personnalités du monde de la recherche, de la culture et de l'éducation, mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce comité examinera et classera les projets notamment sur les critères suivants :

Le principe de co-construction : Favoriser l'implication de deux acteurs différents (une association avec une unité de recherche, une université avec une entreprise, 2 associations, 2 unités de recherche de la même institution ou de deux institutions différentes, ...)

Le principe de gratuité : ne peuvent être labellisées "Fête de la Science", que les opérations gratuites et accessibles à tout public.

La teneur scientifique du projet présenté ; son lien avec la recherche, l'innovation, l'actualité scientifique et technique ; la pluridisciplinarité et la diversité des angles d'approche et des thèmes abordés ; la compétence reconnue de ses référents scientifiques, le nombre et la qualité des intervenants impliqués.

L'impartialité : lorsque les thèmes traités font l'objet de débats (énergie nucléaire, OGM, clonage...), les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information donnée au public.

La nature inédite ou originale du projet : la Fête de la Science doit être l'occasion d'un événement inédit, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit par pour une labellisation, un accueil ou une animation spécifique doivent être proposés.

La pertinence de la médiation proposée en regard des contenus scientifiques et des publics ciblés ; facilité d'accès à l'information, originalité, créativité, nouveauté, interactivité, proximité... permettant un accès aisé à la compréhension des thèmes abordés.

L'implication de partenaires soutenant le projet, dans sa composante scientifique, culturelle, territoriale, logistique et financière sera également un critère déterminant.

Le respect de la charte graphique : chaque projet doit clairement afficher son appartenance à la manifestation nationale en incluant le logo de la Fête de la Science dans tout support de communication. Le matériel de communication (affiches, banderoles, ...) doit être bien visible pendant toute la durée de la manifestation.

La vente d'objets : toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de celles de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

Le comité de labellisation, organisé à l'Université Clermont Auvergne, chargé d'étudier tous les projets, se réserve le droit de dé-labelliser une manifestation qui ne répondrait pas à l'ensemble des règles citées ci-dessus. Sans son aval, aucun projet ne peut être présenté au public au titre de la Fête de la Science.

Modalités d'inscription

S'inscrire avant le 15 mai 2019, par retour de mail à fete-science@uca.fr, en envoyant une fiche par projet.

Cette inscription nous permettra d'établir une première liste des porteurs de projet de cette nouvelle édition et de vous communiquer les dates et informations importantes jusqu'à octobre.

Suite au comité de labellisation, qui aura lieu en juin 2019, vous recevrez une confirmation définitive de la retenue de votre projet dans l'agenda régional.

Orientation / Thématique nationale du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour 2019

Raconter la science, imaginer l'avenir

La science contribue à notre compréhension de ce que nous sommes et de ce qui nous entoure. A travers l'émergence des nouvelles technologies telles l'intelligence artificielle ou les outils de la génétique, la science participe à la transformation de notre quotidien et de notre société. Mais elle apporte aussi des solutions face aux défis actuels telle la préservation de la biodiversité de notre planète.

Ce que nous disent les scientifiques est important pour aujourd'hui et demain : il s'agit de se tourner vers l'avenir de manière positive et montrer comment la science, porteuse d'espoir, de créativité, d'ingéniosité, d'imagination et d'innovation contribue à penser et inventer un futur meilleur, un nouveau monde.

A travers toutes les formes de médiation possibles, nous invitons les citoyens à participer à la prochaine édition de la Fête de la science pour venir imaginer, découvrir, créer, débattre et proposer leur vision de la science et de l'avenir.

« Il est grand temps de rallumer les étoiles » - Guillaume Apollinaire"

Demande de subvention 2019

Merci d'ajouter un budget prévisionnel équilibré à votre proposition, si vous souhaitez faire une demande de subvention pour cette année. Nous devrions avoir un premier retour de la Région sur ce point fin mars.

Calendrier 2019

- **Pré-inscription** auprès de l'Université Clermont Auvergne, **avant le 15 mai 2019**
- **Comité de labellisation : Début juin 2019**
- Inscription sur le site Interne national et régional (open agenda) : fait par l'Université Clermont Auvergne de juin à septembre